



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 24 avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Prey, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents : Mesdames Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Jacqueline LA ROSA et Françoise LE VERGE. Messieurs Alex BOUTELET, Lionel BOLAND, Dominique DAVARD, François GRAND, Olivier KERBART, Jean-Louis RAT, Pascal JACQUES et Damien VOLTOLINI.

Pouvoirs : Monsieur Stéphane MOREAU donne pouvoir à Monsieur François GRAND.
Madame Sylvie PELTA donne pouvoir à Madame Sylvie DUBOIS.

Secrétaire de Séance : Damien VOLTOLINI

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal de la séance du 4 avril deux mil vingt-cinq a été adopté et signé en début de la séance par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Ordre du jour :

1° Remplacement de la chaudière et mise aux normes de la chaufferie mairie-école :

Suite à une fissure non réparable détectée dans la structure de la chaudière installée il y a plus de 25 ans, Monsieur GRAND présente les travaux qu'il a mené en vue du remplacement de celle-ci avant la prochaine saison de chauffage.

L'objectif est de remplacer la chaudière défectueuse par un système moderne, connecté, performant et conforme aux normes actuelles, mais aussi de réhabiliter la chaufferie pour la mettre aux normes de sécurité (pose de plaques résistantes au feu sur les murs et plafond, porte coupe-feu).

Trois systèmes ont été étudiés : pompe à chaleur air/eau, chaudière à condensation au gaz et chaudière à granulés de bois. Les élus débattent et échangent sur les 3 technologies à partir d'un tableau comparatif présenté.

Le choix d'une chaudière au sol, alimentée par le gaz, d'une puissance de 105 kW apparaît être le meilleur compromis en terme d'efficacité (rendement de 97,7%), impact modéré en CO2, facilité de raccordement et de stockage par rapport à l'existant ainsi qu'au niveau du coût de l'opération. Le devis d'une chaudière Wiessmann, fiable et robuste, proposé par l'entreprise GP-Pro Chauffage de Grossoeuvre (prestataire actuel ayant une très bonne réactivité en cas de problème) est retenu, pour un montant de 43646,70 € TTC. Les travaux du local technique sont de l'ordre de 5000 € TTC pour la porte coupe-feu et 1510,00 TTC pour la rénovation du local (entreprise sollicitée MS PEINTURE EVREUX).

Le total des travaux estimés est de 41 797,25 € HT (50 156,70 € TTC) ; une demande de Fonds de Concours sera réalisée auprès de EPN.

Madame LE VERGE propose de solliciter un prêt pour financer cet investissement de 15-20 ans. Une étude en ce sens (notamment auprès du Crédit Agricole pour une durée de 7 ans) sera réalisée.

Planning prévisionnel :

- Démontage juin 2025
- Mise aux normes de la chaufferie : juillet – août 2025
- Installation de la nouvelle chaudière : septembre 2025

Vote : 100 % des élus représentés soit 14 voix votent et valident ce projet et autorise le Maire à solliciter les subventions et un éventuel prêt.

2° Régularisation comptable :

Dans le cadre de la Délégation 11 votée lors du Conseil Municipal du 14/12/2024, le Maire présente à l'assemblée la facture des honoraires d'avocat pour un dossier « Ressources Humaines » désormais clos.

3° Questions diverses :

A : Le Maire présente l'opération de collecte des câbles usagés ouverte sur toutes les communes de EPN jusqu'au 23 mai 2025 . L'opération consiste à récupérer les câbles obsolètes et inutilisés présents dans tous les foyers (connectiques, téléphonie, informatique, TV, etc) , au secrétariat de la Mairie ou à l'école. Cette collecte est réalisée au profit de l'Association Les Petits doudous qui vient en aide auprès des enfants hospitalisés. Un concours valorisera les 3 écoles les plus productrices.

B : Suite au vote du projet « Rénovation du Stade de football » lors du Conseil de février 2025, Monsieur KERBART présente à l'assemblée l'historique des débats, commissions et réunions menés sur ce thème depuis deux ans .

Il reste disponible auprès des habitants pour présenter ce travail.

C Madame LE VERGE signale le comportement inapproprié et dangereux d'enfants très jeunes qui accèdent au terrain appartenant à Nexity-SNCF par l'accès Impasse du Tilleul. Elle précise que l'accès à ce terrain privé est interdit mais avant tout dangereux au regard de la pollution industrielle qui y est présente. Après échanges entre les élus, les démarches suivantes seront mises en oeuvre : information par courrier/mail au propriétaire Nexity- SNCF, information aux Parents via les supports informatiques municipaux.

D) Monsieur Alex BOUTELET demande un tour de table sur les travaux de peinture réalisés à la Maison des Associations. L'ensemble des Elus est satisfait ou très satisfaits de l'opération, qui se poursuivra en juillet 2025 pour l'entrée, la cuisine et les toilettes; ils déplorent les commentaires et bavardages des utilisateurs de la salle sur les odeurs de peinture et poussières au lendemain de la réouverture.

Fin de la séance : 19h45